

DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

« LES MARAIS DU BLAYAIS »

« LES MARAIS DE BRAUD ET SAINT LOUIS
ET SAINT CIERS SUR GIRONDE »

Volet 2 : Définition des objectifs

Ateliers de travail du 6 et 8 juillet 2009 à Braud-et-Saint-Louis

Présentation du cabinet BKM et observations des participants

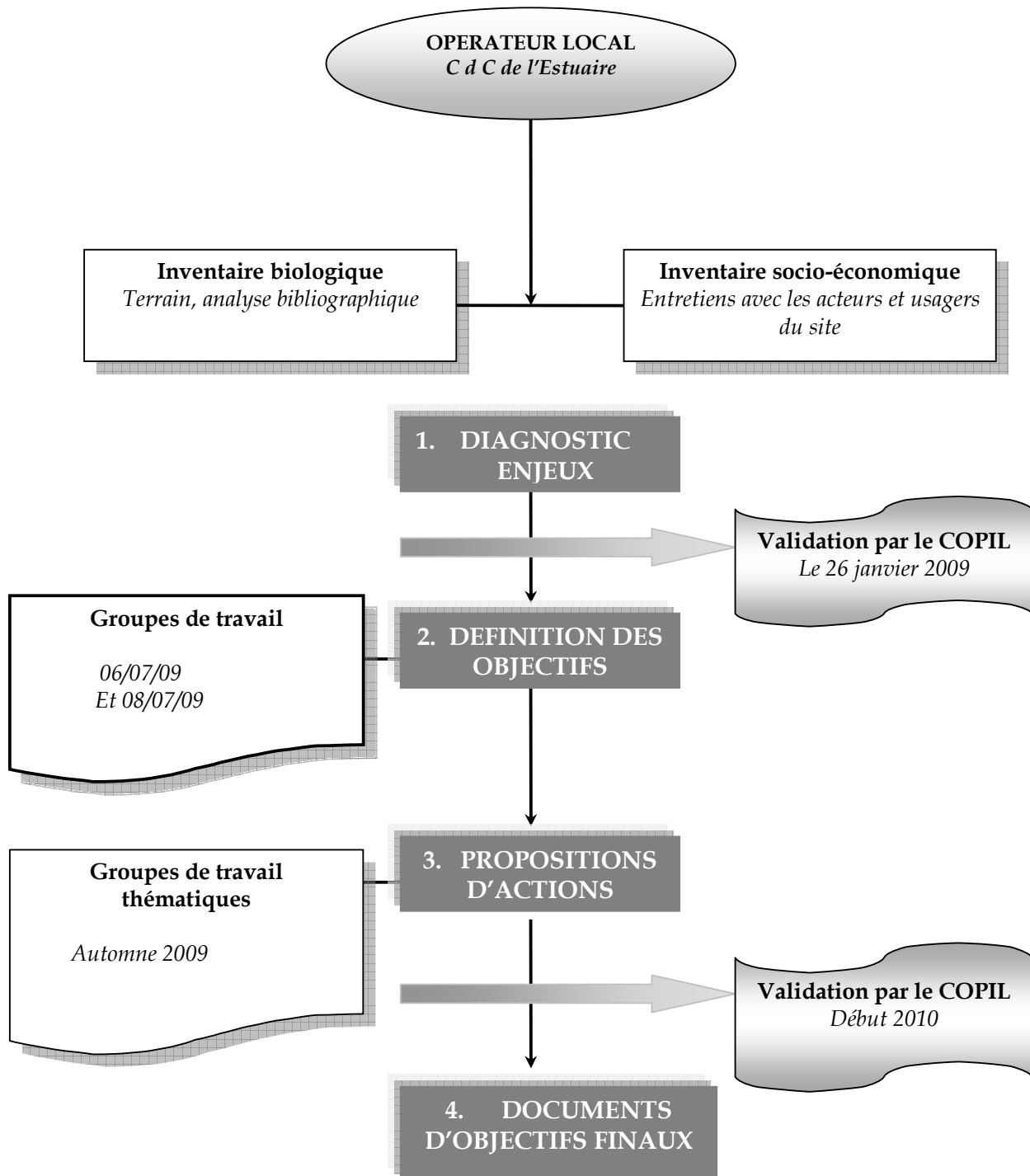
COMPTE-RENDU

Opérateur : Communauté de Communes de l'Estuaire

Structure d'accompagnement : Atelier BKM

Pour mémoire

Les étapes d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)



Diagnostic biologique et socio-économique

Rappel des conclusions validées en janvier 2009

● **Les atouts**

- + Une des principales zones humides associées de l'Estuaire de la Gironde ; 10% de l'étendue des zones humides du département de la Gironde
- + Des habitats caractéristiques des zones humides, globalement en bon état de conservation : 7 habitats d'intérêt communautaire, 14 habitats d'espèces
- + Un site de présence avérée du vison d'Europe
- + Un site d'intérêt majeur pour les oiseaux d'eau
- + Des interrelations fortes avec les zones humides voisines et avec l'Estuaire de la Gironde
- + La Livenne, un bassin à fortes potentialités pour les poissons migrateurs (lamproies, anguille)

● **Les faiblesses**

- + Une déprise agricole assez marquée dans les marais mouillés
- + Une biodiversité amoindrie par la forte dynamique des espèces invasives
- + La continuité biologique des cours d'eau gênée par plusieurs ouvrages difficilement franchissables
- + Une qualité des eaux altérée

● **Les opportunités**

- + Des activités garantes de la préservation des habitats naturels (élevage, culture du jonc, chasse, pêche)
- + Des opérateurs fonciers agissant pour la préservation des espaces naturels : collectivités locales, institutions cynégétiques, associations naturalistes
- + Deux programmes complémentaires et cohérents : SAGE Estuaire et Natura 2000
- + Des potentialités pour le développement des activités de découverte de la nature

● **Les contraintes**

- + Le morcellement du foncier
- + Les conflits d'usage, notamment pour le réglage des niveaux d'eau dans les marais
- + L'avenir incertain de l'élevage
- + Les difficultés d'entretien du réseau hydrographique

Préambule

Natura 2000, une démarche contractuelle

Les actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000 reposent sur le **volontariat** et privilégient la **forme contractuelle**.

Trois types de contrat sont proposés :

- **Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)**
 - + Peuvent être mises en œuvre sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) et contractualisées par des exploitants agricoles
 - + Comprennent des mesures de gestion des parcelles agricoles visant la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire
 - + Une rémunération est prévue afin de compenser la perte de revenu engendrée par la mise en œuvre de la mesure
 - + Contrat d'une durée de 5 ans renouvelable
 - + Qui peut signer ? Les exploitants agricoles de parcelles en SAU incluses dans le site Natura 2000

- **Les Contrats Natura 2000**
 - + Peuvent être mis en œuvre sur des surfaces hors SAU, forestières ou non.
 - + Comprennent des mesures de gestion des parcelles visant la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
 - + Une rémunération est prévue afin de compenser la dépense afférente à la mise en œuvre de la mesure
 - + Contrat d'une durée de 5 ans renouvelable
 - + Qui peut signer ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant-droit d'une parcelle du site Natura 2000 hors SAU

- **La Charte Natura 2000**
 - + Moyen de pérenniser et reconnaître les pratiques existantes ayant permis le maintien des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - + Mesure n'engendrant pas de surcoût pour le signataire, n'engendrant pas de rémunération compensatoire, mais ouvrant droit à l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie
 - + Durée de 5 ans renouvelable
 - + Qui peut signer ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou mandataire de toutes parcelles incluses dans le site Natura 2000.

4 objectifs généraux (ce que l'on cherche à atteindre à long terme)

O1 : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

O2 : Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces dégradés

O3 : Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux des sites

O4 : Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions des DOCOB

Ces 4 objectifs généraux sont déclinés en objectifs opérationnels (niveau intermédiaire entre l'objectif général et la mesure).

Présentation par le cabinet BKM des objectifs généraux et opérationnels, lors des ateliers du 6 et 8 juillet 2009.

En italique : les remarques ou compléments apportés par les participants aux ateliers suivis des réponses du cabinet BKM, de la DIREN ou de la CCE.

O1

Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Constat :

- Plus de 70% du site est occupé par des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Ces *habitats d'intérêt communautaire* forment une continuité biologique et abritent une flore et une faune remarquables, tant à l'échelle européenne que nationale, régionale ou locale

Menaces :

- Mise en culture aux dépens des surfaces de prairies
- Drainage de prairies humides
- Arasement de haies
- Défrichement des boisements alluviaux pour mise en culture

Cet objectif vise à :

- ⇒ Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol
- ⇒ Conforter les activités humaines favorables au maintien des habitats (élevage, *chasse*, *pêche*, entretien des berges, gestion extensive des boisements)

Objectifs opérationnels et principes d'actions

● Maintenir les surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- Maintenir les surfaces en prairies
- Maintenir les plans d'eau (*dont les lacs de tonne*) favorables à de nombreux oiseaux d'eau
- Maintenir les habitats humides non boisés : mégaphorbiaies, cariçaies, roselières
- Maintenir les surfaces existantes d'habitats forestiers : aulnaie-frênaie, saulaie, aulnaie
- Maintenir les haies existantes

Evocation récurrente des problèmes liés au manque d'eau dans les marais.

Le maintien des habitats est lié aux niveaux d'eau qui varient et aux difficultés d'avoir des niveaux d'eau suffisants.

La dégradation des ouvrages hydrauliques entraîne des problèmes pour la gestion des niveaux d'eau dans les marais.

Une étude sur les tourbières réalisée par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBSA) pour le compte de la CCE et de la Communauté de Communes de Saint-Savin est en cours. Le périmètre Natura 2000 ne comprend pas ces zones mais la problématique des zones humides est abordée dans le SAGE Estuaire.

● **Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats**

- Favoriser la poursuite de l'activité d'élevage extensif dans le marais et dans les lits majeurs de la Livenne et de ses affluents
- Poursuivre l'entretien des lacs de tonne, favorable aux oiseaux d'eau *et à la biodiversité en général*
- Poursuivre l'entretien des berges et de la végétation rivulaire, en respectant les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire (vison d'Europe, loutre)
- Poursuivre la politique de maîtrise foncière des zones humides et dynamiser la gestion des parcelles acquises *par le Conseil Général de la Gironde, les institutions cynégétiques et les associations naturalistes*

Comment favoriser l'élevage extensif ? → Des MAEt peuvent être proposées aux agriculteurs volontaires. Des contrats Natura 2000 pourront également être signés par les non agriculteurs. Les MAEt et les contrats Natura 2000 seront discutés et élaborés lors des prochains groupes de travail.

Nécessité, pour la mise en place des mesures, de prendre en compte certaines spécificités, comme dans le marais de la Vergne par exemple.

Observation concernant la salinité de l'eau qui perturbe les oiseaux et la culture du jonc. Possibilité d'ajouter de l'eau douce de la Livenne pour faire diminuer la salinité ?

Cet objectif de maintien des pratiques dépend aussi des niveaux d'eau.

Evocation de l'entretien des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de la Gironde. L'association AGERAD devrait être missionnée d'ici peu pour entretenir les parcelles du Conseil Général, dans la Vergne.

Notion d'habitats naturels → Il n'y a plus d'habitat naturel à proprement parler en France. Il s'agit plutôt d'habitats peu artificialisés. On remplacera donc habitats naturels par habitats d'intérêt communautaire.

→ Les inventaires biologiques effectués dans le cadre du diagnostic ont relevé uniquement la présence d'oiseaux d'intérêt communautaire (pas de poisson, ni d'insecte) au niveau des lacs de tonne.

Voir le cas des zones de préemption du Conseil Général de la Gironde (dans le Marais de la Vergne).

● **Rechercher une gestion homogène des cours d'eau et des berges à l'échelle de l'ensemble du réseau hydrographique**

- Homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau
- Etendre le périmètre du site à l'ensemble du réseau hydrographique

● Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- Favoriser la gestion extensive des prairies alluviales par fauche et/ou pâturage : à titre d'exemple en limitant la fertilisation et les traitements phytosanitaires, en favorisant l'utilisation tardive de la parcelle, en proscrivant le drainage ou le boisement des parcelles, en privilégiant les prairies naturelles...
- Encourager les conversions des parcelles cultivées en prairies
- Encourager localement les nouvelles plantations de haies (dans le marais humide bocager)

L'élevage dans le marais est de moins en moins rentable. → Propositions de mise en place de MAEt.

Peut-on aussi proposer des contrats de gestion de parcelles en prairies à des propriétaires non agriculteurs ? → Oui, sous la forme de contrats Natura 2000.

→ Le seul aspect réglementaire de Natura 2000 est l'évaluation de l'incidence des projets d'aménagement en cas de demande d'autorisation administrative. Toutes les autres actions sont volontaires. Il s'agit de gestion contractuelle, ne s'engage qui veut.

→ La signature d'un contrat Natura 2000 pour une parcelle n'entraîne pas l'interdiction de chasser et de pêche sur cette parcelle.

→ Le contenu du cahier des charges des contrats Natura 2000 sera défini par les membres du groupe de travail.

● Favoriser une gestion des boisements favorable à la biodiversité

- Encourager la gestion des boisements alluviaux selon des principes favorables à la biodiversité : exploitation « traditionnelle » pour le bois de chauffage, coupes ciblées sur les arbres arrivés à maturité, conservation d'arbres morts, sénescents ou creux, régénération naturelle des boisements...
- Préserver les habitats favorables au Grand capricorne et au lucane cerf-volant dans les pratiques de gestion sylvicole

Les lucanes cerf volant sont déjà présents dans les marais, pourquoi faire des actions pour préserver leurs habitats ? → Il s'agit ici de reconnaître et de valoriser une pratique déjà en place, grâce à la charte Natura 2000.

A quoi servent ces coléoptères ? → Ce sont des espèces d'intérêt communautaire qui font partie de la chaîne alimentaire et participent à la diversité biologique du site.

Possibilité de définir en groupe de travail les modalités de conservation des arbres morts (nombre, conditions, etc....).

Voir si il est possible de privilégier une essence d'arbre comme le « vergne » (ou aulne).

Remarque concernant la possibilité de favoriser des pratiques au bénéfice des oiseaux d'eau : retarder l'assèchement des lacs de tonne et le drainage des maïsiculteurs.

● **Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité**

- Favoriser la gestion des mégaphorbiaies, magnocariçaies, et roselières, afin d'éviter leur évolution vers la friche et le boisement
- Améliorer la gestion des plans d'eau pour y favoriser la diversité biologique : par exemple en matière de gestion hydraulique, entretien de la végétation, dates de fauche...
- Maintenir, voire créer des habitats favorables au Cuivré des marais

*Qu'est-ce qu'un cuivré des marais ? → Un papillon d'intérêt communautaire, vivant dans les marais et les prairies humides ; sa larve est inféodée aux plantes du genre oseille (*Rumex sp*)*

● **Encourager une gestion douce du réseau hydrographique**

- Gestion douce des berges des cours d'eau et de leurs abords : modalités d'entretien des berges et de la végétation des rives
- Encourager une gestion douce des fossés et de leurs abords : modalités de curage des fossés, et d'entretien des berges et de la végétation rivulaire

→ Ces actions devront être définies avec les syndicats des marais et le syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Livenne (SIBV).

Comment entretenir les fossés ? → Les modalités devront être définies ensemble lors des prochaines réunions des groupes de travail.

Qu'entend-on par gestion douce des berges des cours d'eau ? → Il s'agit d'une coupe sélective des arbres qui assure le maintien de la végétation arbustive. Un cahier des charges favorisant la gestion douce des berges des cours d'eau pourra être établi en groupe de travail.

● Améliorer les capacités d'accueil pour les oiseaux et les poissons

- Améliorer les capacités d'accueil pour l'avifaune en assurant une humidité moyenne suffisante et une *optimisation des niveaux d'eau* favorables aux habitats et aux espèces : dates de vidange (progressive), restauration et entretien des ouvrages hydrauliques
- Améliorer les capacités d'accueil pour l'ichtyofaune en assurant une humidité moyenne et une *optimisation des niveaux d'eau* favorables aux habitats et aux espèces : dates des vidanges (progressive)...

Questions en lien avec le SAGE.

Le problème de disparition des poissons est lié au manque d'eau dans les marais et surtout au manque d'eau douce.

→ Y a-t-il des ouvrages hydrauliques à entretenir et des restaurations à prévoir ? Oui, il y a bien des ouvrages hydrauliques à entretenir et à restaurer.

Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés

Constat :

- Le maintien des *habitats d'intérêt communautaire* et des espèces est dépendant de la ressource en eau ; or celle-ci connaît une dégradation de sa qualité pour certains paramètres.
- La continuité biologique des cours d'eau est gênée par la présence de plusieurs ouvrages difficilement franchissables

Menaces :

- Poursuite de la dégradation de la qualité du milieu aquatique
- Poursuite de la dégradation de la fonctionnalité des habitats

Cet objectif vise à :

- ⇒ Améliorer la qualité des eaux de la Livenne, de ses affluents, des canaux des marais
- ⇒ Restaurer les fonctionnalités de la rivière, notamment pour les poissons et le Vison d'Europe

Objectifs opérationnels et principes d'actions

● Améliorer la gestion qualitative de l'eau (en lien avec le SAGE Estuaire)

- Réduire la pollution d'origine domestique et d'activités : améliorer l'efficacité de l'assainissement domestique, collectif et autonome dans le bassin versant et du traitement des effluents d'activités
- Réduire la pollution d'origine agricole : par exemple optimiser les apports de fertilisants et pesticides, encourager les pratiques favorables à la qualité des eaux (plantation de haies, élargissement des bandes enherbées), mettre en place un couvert herbacé sous les vignes, favoriser la lutte biologique, encourager la conversion des parcelles cultivées en prairies...
- Réduire les apports de pesticides d'origine non agricole

→ *Natura 2000 n'a pas d'outil spécifique pour la gestion qualitative de l'eau. Concernant la qualité de l'eau, le problème lié à l'assainissement individuel a été évoqué. Le cas particulier de l'épandage de boues a également été abordé : une étude d'incidence est-elle nécessaire ?*

Une des menaces majeures pour les marais est le manque d'eau.

● Restaurer les parcelles de prairies abandonnées par l'activité agricole

- Restaurer les parcelles de prairies moyennement à fortement embroussaillées
- Entretien des parcelles restaurées

● Restaurer les fonctionnalités du réseau hydrographique

- Restaurer la libre circulation des poissons, et notamment la remontée des lamproies vers leurs lieux de reproduction
- Réhabiliter les fossés (et cours d'eau ?) envasés
- Surveiller et maîtriser l'extension des populations d'espèces exotiques envahissantes : ragondins, écrevisses exotiques, jussies...

→ *La lamproie est une espèce d'intérêt communautaire.*

→ *La réhabilitation des fossés envasés et dégradés est une action qui sera importante à mener, tout comme la prise en compte du problème des espèces envahissantes.*

● Prendre en compte les exigences écologiques du Vison d'Europe

- Respecter les exigences écologiques du Vison d'Europe dans les projets d'infrastructures de transport ; améliorer la « transparence » des ouvrages actuels à l'égard des déplacements de l'animal
- Poursuivre les campagnes coordonnées de lutte contre les rongeurs selon des méthodes respectant les exigences des espèces d'intérêt communautaire (vison d'Europe, loutre)

→ *Cause importante de mortalité du vison d'Europe : collision sur les routes avec les voitures.*

Dans quelle mesure Natura 2000 peut permettre d'intensifier le piégeage des ragondins ? Comment coordonner les actions des piégeurs de ragondins ?

→ *Il est envisageable de mettre en place une action « gestion des nuisibles » dans le DOCOB. A voir lors des prochains groupes de travail.*

Constat :

- Les marais du Blayais font l'objet de divers usages liés aux loisirs : pêche, chasse, randonnée (*dans une moindre mesure*).
- La faune, la flore et les habitats présents, ainsi que leur sensibilité, ne sont pas toujours connus du grand public.

Menaces :

- Dégradation des habitats et *impact* sur la faune sauvage
- Dégradation de l'image du site

Cet objectif vise à :

- ⇒ Sensibiliser la population à la qualité et la sensibilité du site
- ⇒ Valoriser le site comme support pédagogique

Objectifs opérationnels et principes d'actions

● Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site

- Mettre en place la sensibilisation des propriétaires riverains de la Livenne sur les problématiques d'entretien des berges et sur les exigences écologiques du vison d'Europe
- Poursuivre la sensibilisation des propriétaires et des exploitants forestiers sur le respect du milieu naturel en phase d'exploitation : travaux par temps sec, respect des chemins d'accès, entretien de ces chemins, gestion des rémanents...
- Mettre en place la sensibilisation de la population sur les problématiques de gestion des espèces exotiques proliférantes

L'intérêt de cet objectif a été nuancé par les participants.

→ *Les objectifs et les actions seront hiérarchisés lors des prochains groupes de travail et les montants des aides/dépenses aussi.*

→ *La chasse n'est pas considérée comme une activité perturbatrice par Natura 2000.*

Lien entre l'entretien des berges et la présence du vison d'Europe.

→ *Rappel : la population du vison d'Europe est en diminution dans la région.*

La libellule et le hanneton sont aussi des espèces en voie de disparition. Pourquoi n'est-ce pas pris en compte dans Natura 2000 ?

→ *Le hanneton et les libellules observées sur le site pendant le diagnostic ne sont pas des espèces d'intérêt communautaire.*

● Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site

- Réalisation de plaquettes d'information, d'un journal du site, ...
- Réalisation d'expositions, de panneaux d'information
- Animation auprès des scolaires, du grand public, ...

Qui va mettre en œuvre le DOCOB ? → Lors du dernier Comité de pilotage (COFIL) début 2010, une structure animatrice sera choisie pour mettre en œuvre le DOCOB et en assurer le suivi.

Le DOCOB est le résultat d'un consensus entre es acteurs d'un même site.

Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB

Constat :

- Les milieux présents évoluent naturellement ou en fonction de l'action de l'homme.
- Le DOCOB est un outil d'aide à la planification des actions menées sur le territoire, voué à évoluer dans le temps en fonction des résultats obtenus, ainsi que de l'évolution naturelle des milieux.

Menaces :

- Régression de l'intérêt du site
- Manque d'efficacité des actions
- Actions mal adaptées
- Contrats non souscrits ou non remplis
- Obtention de résultats contraires à ceux attendus

Cet objectif vise à :

- ⇒ Compléter la connaissance sur certains habitats et certaines espèces
- ⇒ Evaluer les résultats des actions mises en œuvre
- ⇒ Faire évoluer le Document d'Objectifs

Objectifs opérationnels et principes d'actions

● Améliorer la connaissance des milieux et espèces

- Améliorer la connaissance sur les populations de certains groupes de faune : poissons d'intérêt patrimonial, espèces à statut précaire (Vison d'Europe, Cuivré des marais, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée...)
- Améliorer le suivi de la qualité des eaux

● Suivre l'évolution du site

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Etablir un tableau de bord de mise en œuvre des deux Documents d'Objectifs dans leur ensemble et évaluer la pertinence des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés. Cet outil de pilotage servira de support de présentation annuelle de la mise en œuvre du DOCOB au comité de pilotage, et permettra de s'inscrire dans une démarche d'actualisation en continu
- Intégrer les nouvelles connaissances biologiques et les évolutions socio-économiques dans les mises à jour successives des Documents d'Objectifs
- Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

